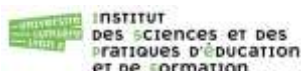


# CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ENCADREMENT ET DE RESPONSABLE D'UNITE D'INTERVENTION SOCIALE

En partenariat avec l'Université de Polynésie Française, l'ARFRIPS et l'ISPEF



## NOTICE EXPLICATIVE DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Session 2021-2023

PAPEETE - LYON

ETAPE 1 : Remplir le dossier d'inscription.

ETAPE 2 : Préparer les documents demandés.

ETAPE 3 : Procéder à son inscription en ligne.

## CONDITIONS D'ADMISSION

**Etre titulaire d'un des diplômes en travail social, médical ou éducatif suivants :**

**Diplôme en travail social, médical ou éducatif de niveau 6 (bac + 3)** visé à l'article L.451-1 du code de l'action sociale et des familles, ou des formations des professionnels mentionnés aux titres I à VII du livre 4 du code de la santé publique.

**OU**

**Diplôme Universitaire de niveau 6 (bac+3)** dans les disciplines juridiques, psychologiques ou sociologiques délivré par un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel habilité à le délivrer ou par un établissement d'enseignement supérieur privé reconnu par l'Etat et autorisé à délivrer un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

**OU**

**Diplôme de niveau 5 tous domaines confondus (bac+2) et de 3 années au moins d'expérience professionnelle** dans le champ de l'accompagnement familial, social, sanitaire, juridique, éducatif ou psychologique (joindre les justificatifs).

### Espace Lyon

Le Sémaphore  
20 rue de la Claire CP 320  
69337 Lyon Cedex 09

04 78 83 40 88  
contactlyon@ocellia.fr

### Espace Grenoble Echirolles

3 avenue Victor Hugo BP 165  
38432 Echirolles Cedex

04 76 09 02 08  
contactgrenoble@ocellia.fr

### Espace Valence

103 avenue Maurice Faure  
26000 Valence

04 75 86 30 55  
contactvalence@ocellia.fr

Lyon - Grenoble - Valence

[www.ocellia.fr](http://www.ocellia.fr)

## ETAPE 2 : JE PREPARE LES AUTRES PIECES POUR COMPLETER MON DOSSIER D'INSCRIPTION

### PIECES A PREPARER :

1. Une lettre de candidature précisant les motivations et le projet professionnel.
2. Un CV présentant de façon précise la trajectoire personnelle et professionnelle et détaillant les expériences professionnelles ou bénévoles dans le champ de l'accompagnement familial, social, sanitaire, juridique, éducatif ou psychologique. Merci de préciser le nom des structures et le type de public encadré.
3. Une photocopie de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport en cours de validité ou d'un titre de séjour acquis pour les candidats étrangers.
4. Les photocopies de tous les diplômes et qualifications obtenus.
5. Les justificatifs de 3 ans d'expérience professionnelle dans le champ de l'accompagnement familial, social, sanitaire, juridique, éducatif ou psychologique (pour les candidats titulaires d'un diplôme de niveau 5).
6. 1 photo d'identité récente.

La participation à **une réunion d'information collective** est fortement recommandée.

Présentation de la formation et aide à la constitution du dossier d'inscription.

Inscrivez-vous, via notre site ! Au plus tard la veille de la réunion, vous recevrez, un mail de confirmation de votre participation : [S'inscrire à une réunion d'information collective](#).

Les frais de dossier et de sélection sont gratuits.

A réception de votre dossier et après vérification administrative :

- Nous accusons réception de votre dossier par mail
- Si vous êtes pré-sélectionné-e, nous vous contacterons pour fixer une date pour l'entretien de sélection qui se réalisera la semaine du 4 octobre 2021 à Papeete\*
- Une convocation à cet entretien vous sera envoyée par mail

\*L'entretien de sélection se déroule conjointement avec un-e Responsable d'OCELLIA et un-e Responsable de l'UPF. Il est d'une durée de 45 minutes à 1 heure. Il s'appuie sur les éléments du dossier d'inscription ainsi que sur les liens entre votre trajectoire personnelle et professionnelle et votre projet de formation et d'exercice de la pratique de médiateur familial.

Suite à votre entretien, une commission d'admission statuera sur votre demande d'entrée en formation. Les résultats seront prononcés le 8 octobre 2021.

